



Craint pour fondation d'habitation après travaux de terrassement

Par **steph60480**, le **25/10/2011** à **10:45**

Bonjour,

Nous avons acheté et fait construire une maison il y a maintenant 2 ans sur une parcelle appartenant à nos voisins. Ces derniers possèdent encore 2 parcelles dont une accolée à notre habitation, sur cette parcelle il y avait un muret qui retenait la terre au niveau de nos fondations. Il y a quelque temps, les propriétaires de ce terrain ont décidé de faire réaliser des travaux de terrassement car ils souhaitent mettre cette parcelle en vente pour terrain à bâtir, ces travaux sont réalisés par un professionnel, celui-ci a donc retiré ce muret et gratté au maximum. Seulement aujourd'hui, nos fondations commencent à s'apercevoir. Après avoir eu une discussion avec les propriétaires, ces derniers n'ont pas l'intention de refaire un muret ni quoi que ce soit comme travaux, car ils ont le projet de vendre [fluo]leur deux parcelles[/fluo]. Avons nous un recours ? A qui devons nous nous adresser ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **Pika_109**, le **26/10/2011** à **00:03**

Je ne suis pas sûr d'avoir compris. s'agit-il d'un muret ou d'un mur de soutènement? ce muret était chez vous ou chez eux?